

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AOÛT 2009

Étaient présents : Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Joël MICHAUD, Jean BEAUVICHE, Thomas LAGRANGE, Gilbert BENAS, Odile DALIA, Éric DAVANTURE, Nicole LEFEUVRE, Patricia MICHELIN, Willy MINIAU, Valérie PONSOT.

Excusés : Madame Sylvie DELFORGE qui a donné procuration à Daniel CHRISTEL, Monsieur Richard DRILLIEN qui a donné procuration à Thomas LAGRANGE.

Secrétaire de séance élue : Madame Valérie PONSOT.

1. Renouvellement d'un appareil de tintement pour la cloche de l'Église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appareil de tintement de la cloche de l'Église date de l'origine de l'installation. Les pignons d'entraînement sont usés et le bras de tintement se bloque et ne vient pas frapper sur la cloche.

Les frais de renouvellement de cet appareillage s'élève à 1 080,20 € HT, soit 1 291,92 € TTC.

Les travaux pourraient être effectués dans la semaine du 14 au 20 septembre.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler l'appareil de tintement pour la cloche de l'Église ;
- accepte le montant des travaux estimés à environ 1 080 € HT (1 292 € TTC) ;
- dit que cette dépense sera imputée en investissement 2009 au compte 2188.

2. ONF : Coupe 2010 - Parcelle 20

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets concernant les coupes pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, considérant que la parcelle n°20 partie (coupe de régénération) de la forêt communale est inscrite à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2010, conformément à l'article L 145.1 du Code Forestier, fixe comme suit la destination des produits : délivrance des houppiers et des petites futaies (diamètre : 35 cm et moins) :

- *Mode de partage* : sur pied et par habitant.
- *Garants* : le Conseil Municipal nomme comme garants responsables : *Mme PONSOT Valérie, MM FREAUX Jean-Louis, BENAS Gilbert, GAILLARD Roland.*
- *Délais d'exploitation* : abattage et façonnage : 15 avril 2011, débardage : 15 octobre 2011.
- *Autres clauses* : mise en andains des rémanents.

3. ONF : Coupe 2010 - Parcelle 24

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les projets concernant les coupes pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, considérant que la parcelle n°24 partie (coupe d'amélioration) de la forêt communale est inscrite à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2010, conformément à l'article L 145.1 du Code Forestier, fixe comme suit la destination des produits :

1. Délivrance des houppiers et des petites futaies (diamètre : 35 cm et moins) :

- *Mode de partage* : sur pied et par habitant.
- *Garants* : le Conseil municipal nomme comme garants responsables : *Mme PONSOT Valérie, MM FREAUX Jean-Louis, BENAS Gilbert, GAILLARD Roland.*
- *Délais d'exploitation* : 15 novembre 2011.
- *Autres clauses* : éparpillement des rémanents.

2. Vente des grosses futaies : (houppiers délivrés en affouage), des chênes et hêtres (diamètre 40 cm et plus). Vente sur pied par les soins de l'ONF, conformément à l'article L 144.1 du Code Forestier. Abattage et découpe à la charge de l'adjudicataire, conformément à l'article 8 du cahier des clauses communes territoriales des ventes en bloc et sur pied « BOURGOGNE-CHAMPAGNE-ARDENNE ».

4. ONF : Coupe 2010 - Parcelle 25 - Délivrance totale en bloc et sur pied

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet concernant la coupe de la parcelle 25. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, considérant que la parcelle n°25 (parcelle en amélioration) de la forêt communale est inscrite à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2010, conformément à l'article L 145.1 du Code Forestier, fixe comme suit la destination des produits : délivrance en 2009 du taillis et des petites futaies, dans les cloisonnements d'exploitation, ceux-ci étant destinés à la satisfaction des besoins ruraux ou domestiques des affouagistes :

- *Mode de partage* : sur pied et par habitant.
- *Garants* : Conseil municipal nommé comme garants responsables : *Mme PONSOT Valérie, MM FREAUX Jean-Louis, BENAS Gilbert, GAILLARD Roland.*
- *Délais d'exploitation* : abattage et façonnage : 15 avril 2010 ; débardage : 15 octobre 2010.
- *Autres clauses* : éparpillement des rémanents

5. Affouages 2009-2010

M. le maire appelle le Conseil Municipal à fixer le prix des affouages pour la saison 2009 – 2010. Le tarif actuel est de 10 € la coupe et n'a pas changé depuis 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif des affouages pour l'année 2009/2010 à 15 € la portion de bois.

6. Projet antenne SFR - Alimentation électrique en aérien sur la parcelle communale

Monsieur le Maire informe que le projet d'installation d'une antenne d'émission-réception SFR sur un terrain communal situé « Chaume Meunière » et cadastré numéro 1267, section D est en cours. Pour finaliser la partie technique du projet, la société SFR sollicite l'accord du Conseil Municipal pour alimenter l'installation en aérien sur le tronçon de la parcelle communale.

Après délibéré, le Conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention, accepte l'alimentation électrique en aérien d'une installation d'émission-réception SFR sur la parcelle communale cadastrée section D numéro 1267 et dit que le premier poteau devra être positionné en retrait du bord de la chaussée et au-delà du portail.

7. Convention Prévention routière

Monsieur le Maire donne lecture de la convention concernant la prise en charge par la Commune des repas de midi des Moniteurs assurant l'enseignement théorique et pratique en matière d'éducation routière dans les écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le Comité Départemental de Prévention Routière.

8. Tarifs restaurant scolaire et garderie 2009-2010

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des repas et de la garderie pour la rentrée. Ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis l'année 2007.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide que les tarifs pour l'année scolaire 2009-2010 seront les suivants :

- garderie du matin : 1,50 €
- garderie de midi : 2,00 €
- garderie du soir : 2,20 €
- repas de midi : 3,70 € pour les enfants et 5,20 € pour les adultes.

9. Tarifs locations et chauffage de la salle des noyers et de la salle des Rocheriaux

Monsieur le Maire propose de revaloriser les tarifs de location et de chauffage de la salle des fêtes et de la salle polyvalente inchangé depuis 2008 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie incluant la hausse sensible des combustibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide des tarifs suivants pour une application au 1^{er} janvier 2010 pour les contrats signés à partir du 1^{er} septembre 2009 :

Salle des noyers :

- habitants de la commune = 150 €
- extérieurs = 200 €
- chauffage = 45 €
- journée commerciale = 80 € + chauffage 30 €.

Salle des Rocheriaux :

- habitants de la commune = 310 €
- extérieurs = 450 €
- chauffage = 100 €
- journée commerciale = 180€ + 60 € de chauffage.

10. Prime et taxe assainissement 2010

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il s'agit de fixer le montant de la redevance assainissement pour l'année 2010. Il propose de laisser la part fixe d'assainissement au prix actuel de 56 € et d'augmenter le prix du mètre cube d'eau consommé d'environ 2 % arrondi au centième d'euro inférieur, soit 1,30 €, au lieu de 1,28 € actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour 2010 la part fixe d'assainissement à 56 € et le prix du mètre cube d'eau consommée à 1,30 €.

11. Valeur des parcelles échangées avec Mr Alain PETIOT

Suite à l'échange de parcelles avec Monsieur Alain PETIOT au lieu dit la Saule pour aménagement routier approuvé par délibération du 6 novembre 2008, il convient, pour finaliser l'échange, de déterminer précisément la valeur parcellaire de cet échange suite au bornage effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'échange sans compensation financière d'une bande de terrain de 54 m² appartenant à la commune de Saint Désert jouxtant la parcelle D 804 le long de la voie communale n°8 de Montbogre à Bassevelle contre la pointe de ladite parcelle d'une surface de 51 m² appartenant à Monsieur Alain PETIOT.

Le Conseil Municipal autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

12. Adhésion de la commune de Bissy sur Fley au S.I.E. du Sud Ouest Chalon

Monsieur le Maire présente la délibération du S.I.E. approuvant l'adhésion de la commune de BISSY-SUR-FLEY à compter du 1^{er} janvier 2010, avec intégration des ouvrages

correspondants et modification de l'article 1 des statuts du SIE pour y inclure la commune de BISSY-SUR-FLEY.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de Bissy-sur-Fley au S.I.E. du Sud Ouest de Chalon sur Saône ;
- demande à ce que cette adhésion prenne effet au 1^{er} janvier 2010 ;
- approuve l'intégration dès cette date du patrimoine relatif à la distribution de l'eau potable de la commune de Bissy-sur-Fley dans le patrimoine syndical ;
- approuve la modification de l'article 1 des statuts du S.I.E. pour y inclure Bissy-sur-Fley.

13. Autorisation de prélèvement automatique pour la Perception des recettes communales à caractère récurrent et répétitif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Receveur municipal qui souhaite mettre en place un système de prélèvement automatique pour la perception de certaines recettes communales à caractère récurrent et répétitif.

Dans un premier temps, il propose d'appliquer ce système de paiement pour les recettes relatives aux services scolaires et périscolaires et aux loyers à compter du 1^{er} septembre prochain. S'il donne satisfaction, il sera alors élargi à d'autres services.

Il rappelle que le prélèvement automatique ne peut être appliqué qu'avec l'accord des débiteurs. Il permet de mieux sécuriser la perception de ces sommes.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité

- décide d'opter pour le système de prélèvement automatique pour la perception des recettes communales à caractère récurrent et répétitif ;
- charge le Receveur municipal de la mise en place de ce système de prélèvement automatique à compter du 1^{er} septembre 2009 ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les différentes démarches nécessaires à l'engagement de cette délibération et à signer tout document à intervenir.

14. Assistance technique dans le domaine de l'eau - Assainissement non collectif

La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a confirmé la compétence des départements pour apporter une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau.

Le Département de Saône-et-Loire propose de mettre à disposition des communes une assistance technique pour l'assainissement non collectif sur les missions suivantes :

- mise en œuvre des contrôles ;
- exploitation des résultats pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages ;
- évaluation de la qualité du service en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- élaboration de programmes de formation des personnels.

Le coût de cette assistance est fixé à 0,15 €/habitant, soit 139,00 € annuel pour la commune de Saint Désert. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la signature de la Convention pour l'Assistance technique dans le domaine de l'eau – mission assainissement non collectif - du Conseil Général de Saône & Loire ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer la Convention ;
- accepte le règlement des dépenses induites par la Convention ;
- dit que la décision du Conseil Municipal reste valable tant qu'elle n'est pas rapportée pour les années à venir.

15. Fixation du tarif sortie demi-journée du centre de loisirs

Exposé de Mme Élisabeth LÊ-GERMAIN, 1^{ère} adjointe au maire :

Par délibération du 3 juin 2009 le Conseil Municipal a accepté l'ouverture d'un Centre loisirs communal dans les locaux de l'école maternelle pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation financière des familles pour les sorties en demi-journée (piscine par exemple) pour l'année 2009–2010 (du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs suivants pour les sorties en demi-journée du centre de loisirs du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010 :

- Enfants scolarisés à Saint-Désert ou résidant à Saint-Désert ou à Rosey : 8 € la sortie.
- Enfants extérieurs à Saint-Désert : 10 € la sortie.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Transfert du siège social de l'USSG :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du changement de domiciliation du siège social du club de football qui est transféré de Givry à Saint-Désert (Place des vendangeurs).

Dorénavant les matchs des équipes A et B se dérouleront au stade Michel VOLAND de Saint-Désert et les matchs de l'équipe C au stade de Givry.

2. Restructuration et agrandissement de la station de lagunage desservant le hameau de Cocloyes et la commune de Jambles.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet technique de restructuration et d'agrandissement de la station de lagunage commune à Saint-Désert et à Jambles. Le cabinet d'études DGEA qui a la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a proposé trois scénarios possibles et leurs chiffrages. Des réunions ultérieures permettront de retenir un projet et d'étudier la répartition des frais financiers incombant aux deux communes.

3. Problèmes récurrents de vitesse excessive des automobiles dans la traversée du hameau de Cocloyes.

Les habitants du hameau soulignent la vitesse excessive des usagers de la route dans la traversée du hameau malgré la présence de deux ralentisseurs.

Monsieur le Maire propose d'étudier une signalisation plus efficace et contactera la Gendarmerie pour envisager la mise en place de contrôles de vitesse fréquents.

4. Salles des fêtes - Nuisances sonores

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes formulées par plusieurs habitants pour limiter les nuisances sonores occasionnées par l'utilisation des salles des fêtes. Deux pistes de réflexion sont envisagées : installation de dispositifs limitant le niveau sonore, modification partielle du contrat de location incitant fermement les utilisateurs des salles à davantage de modération.

5. Toiture de l'église

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs fuites sont apparues sur la toiture de l'église. Une première visite a été faite par un spécialiste, un devis d'un montant de 6 000 € a été rédigé. Des études plus complètes vont être engagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.